

Du Vatican

Section pour les affaires générales

Le 7 août 2023

à S. Exc. Mons. Eric de Moulins-Beaufort

Président de la Conférence des évêques de France

Excellence,

Comme vous le savez probablement, deux associations publiques de fidèles d'origine française, **Points-Cœur et Les Servantes de la Présence de Dieu (la branche féminine)**, ont été supprimées par les autorités ecclésiastiques compétentes en 2020 en raison d'irrégularités graves et prolongées. Elles n'ont donc plus aucun lien canonique avec l'Eglise, même si elles continuent souvent à opérer civilement avec des ONG.

Nous avons appris ici toutefois que, sur le territoire de la compétence de votre Conférence épiscopale, ces deux associations continueraient à se présenter en tant que réalités ecclésiales, en ce sens, par exemple, que leurs membres porteraient l'habit religieux, proposeraient aux jeunes un projet de vie consacrée, adopteraient des formes de vie typiques d'une communauté religieuse, etc. Cette attitude ne manque pas de susciter le scandale parmi les fidèles et les victimes.

Je vous serai donc reconnaissant de rappeler aux Ordinaires diocésains qu'ils ne peuvent en aucun cas reconstituer les Associations supprimées, ni sous une autre forme ni sous un autre nom, et qu'ils doivent s'assurer que, si elles survivent en tant qu'ONG, elles ne se présentent pas comme des communautés religieuses et n'offrent pas d'activités de nature ecclésiale

En vous remerciant pour votre collaboration, je profite de l'occasion pour vous assurer de mon dévouement....,

